

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

| Référence de la session | | |
|-------------------------|------------|--------------------|
| Numéro de la session | Date | Type de la session |
| 03 | 03/07/2025 | Extraordinaire |

| Textes de référence | |
|---------------------|---|
| N° | Désignation |
| 1 | Décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure |
| 2 | Arrêté n° 238 du 19 février 2025 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'École supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique |
| 3 | Note de M. le Secrétaire Général n° 1500/SG/MESRS du 25 décembre 2019 |

Domaine de délibération du Conseil Scientifique de l'école


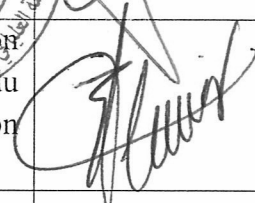

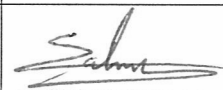
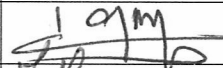
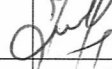
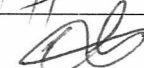
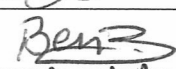
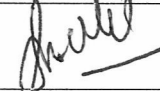

Conformément à l'Art. 43 du décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure, le Conseil Scientifique émet des avis et recommandations, notamment sur :

- le projet d'établissement ;
- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche ;
- les projets de création de modification ou de dissolution de départements et, le cas échéant, d'unités et de laboratoires de recherche ;
- les programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux ;
- les bilans de formation et de recherche ;
- les programmes de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques ;
- les programmes des manifestations scientifiques ;
- les actions de valorisation des résultats de la recherche ;
- les bilans d'acquisition de la documentation scientifique et technique ;
- les actions relatives à l'innovation, la veille, au transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;
- les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage ;
- les actions relatives à la mise en place d'une démarche assurance qualité dans l'enseignement ;
- les actions relatives à la mise en place d'un système d'information.

Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique.

Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.

Liste des membres présents¹ :

| N° | Nom et prénom | Qualité | Emargement |
|----|------------------------|--|--|
| 1 | SEBAA Abderrazak | Directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue |  |
| 2 | ELMIR Youssef | Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat. |  |
| 3 | AZOUAOU Faical | Directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures |  |
| 4 | BENSLIMANE Salim | Chef du département de la formation préparatoire |  |
| 5 | MEDJOU DJ Rafik | Maître de Conférences classe A |  |
| 6 | ISSAADI Badredine | Maître de Conférences classe A |  |
| 7 | CHELOUAH Leila | Maître de Conférences classe B |  |
| 8 | BENZENATI Rahima | Maître Assistante classe B |  |
| 9 | AHMED NACER Mohamed | Professeur |  |
| 10 | DJENADI Ali | Directeur de laboratoire de recherche |  |

Liste des membres absents (excusés) :

| N° | Nom et prénom | Qualité |
|----|--------------------|--|
| 1 | TARI Abdelkamel | Directeur, Président du conseil scientifique |
| 2 | AIT TALEB Samiha | Cheffe du département de la formation de 2nd cycle |
| 3 | KHERBACHI Hamid | Professeur |
| 4 | BOUGLIMINA Ouahiba | Maître Assistante classe A |

1. Ordre du jour de la session.

Point n° 1. Approbation du projet d'établissement.

Point n° 2. Proposition d'une commission de classement pour la mobilité à l'étranger.

Point n° 3. Examen des demandes de changement de destination et, le cas échéant, des nouvelles demandes de mobilité au titre de l'année budgétaire 2025.

Point n° 4. Divers autour de l'affiliation et de la double affiliation.

¹ Conformément à l'arrêté n° 238 du 19 Février 2025 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'École supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique

2. Déroutement des travaux de la session.

Après l'ouverture de la séance à 9h30 par le secrétaire du conseil scientifique, également directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique, en raison de l'absence exceptionnelle du président du conseil scientifique, celui-ci a proposé d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, puis a présenté la version mise à jour comme suit :

Point n° 1. Approbation du projet d'établissement.

Point n° 2. Proposition d'une commission de classement pour la mobilité à l'étranger.

Point n° 3. Examen des demandes de changement de destination et, le cas échéant, des nouvelles demandes de mobilité au titre de l'année budgétaire 2025.

Point n° 4. Divers autour de l'affiliation et de la double affiliation.

Point n° 5. Examen d'une demande d'aménagement de la charge pédagogique.

Le président de la session a passé la parole à monsieur le directeur adjoint chargé des enseignements pour présenter le premier point.

Point n° 1. Approbation du projet d'établissement.

a. Présentation.

Le directeur adjoint chargé des enseignements a présenté au conseil scientifique le Projet de Développement Stratégique de l'Établissement – Vision 2030, qui vise à faire de l'ESTIN une École Polytechnique des Technologies Avancées du Numérique. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de développement du numérique et répond aux besoins de formation, de recherche et d'innovation dans des domaines stratégiques tels que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'IoT, le calcul intensif et l'informatique quantique.

b. Résolutions.

Après présentation et discussion, le conseil scientifique a approuvé ce projet comme feuille de route pour la transformation de l'école, soulignant son importance pour renforcer l'attractivité académique, soutenir l'innovation et accompagner la transition numérique nationale et régionale.

Point n° 2. Proposition d'une commission de classement pour la mobilité à l'étranger.

a. Présentation.

Le directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique a proposé de créer une commission de classement pour la mobilité à l'étranger. Cette commission aura pour mission d'étudier les candidatures au programme de mobilité, en se basant sur les grilles de classement prévues par la réglementation en vigueur, notamment celles intégrant des critères nécessitant des compétences scientifiques et/ou administratives.

b. Résolutions.

Le conseil scientifique a recommandé de limiter la composition de cette commission aux membres internes du conseil et a approuvé la proposition suivante :

1. M. ELMIR Youssef, directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique.
2. Mme. AIT TALEB Samiha, cheffe de département de la formation de 2nd cycle.
3. M. BENSLIMANE Salim, chef du département de la formation préparatoire.
4. Mme. CHELOUAH Leila, représentante des enseignants.
5. Mme. BENZENATI Rahima, représentante des enseignants.

Point n° 3.

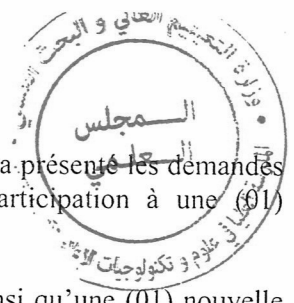
a. Présentation.

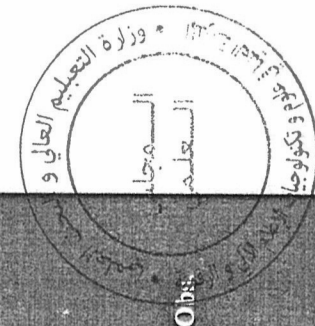
Le directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique a présenté les demandes de changement de destination pour quatre (04) séjours scientifiques et une participation à une (01) manifestation scientifique.

Il a également présenté quatre (04) nouvelles demandes de séjours scientifiques, ainsi qu'une (01) nouvelle demande de participation à une manifestation scientifique.

b. Résolution.

Le conseil scientifique a examiné ces demandes et a rendu son avis comme suit, détaillé dans les tableaux suivants :





b.1.Changement de destination
Séjour scientifique de haut niveau (45%)

| N° | Nom | Prénom | Grade | Etablissement d'accueil | Ville de destination | Pays de destination | Date de départ | Date de retour | Evaluation | Obs. |
|----|----------|------------|-------|---------------------------|----------------------|---------------------|----------------|----------------|------------|-------------------|
| 1 | BOUACH | Abderrahim | MCB | Université de Padova | Padova | Italie | 12/09/2025 | 26/09/2025 | 77 | 15 jours accordés |
| 8 | CHELOUAH | Leila | MCB | Université Paris Cité | Paris | France | 10/09/2025 | 24/09/2025 | 16 | 15 jours accordés |
| 12 | DJABRI | Yousra | MCB | Université Gustave Eiffel | Paris | France | 26/11/2025 | 05/12/2025 | 9 | 10 jours accordés |
| 15 | YAHIAOUI | Mouna | MCB | Université de Sfax | Tunis | Tunisie | 19/09/2025 | 30/09/2025 | 7 | 12 jours accordés |

Participation à une manifestation scientifique (20%)

| N° | Intitulé de la manifestation scientifique | Etablissement d'accueil (Organisateur) | Date début | Date fin | Ville | Pays | Nom | Prénom | Grade / Année d'inscription | Date de départ | Date de retour | Evaluation | Obs. |
|----|---|--|------------|------------|-----------|---------|---------|--------|-----------------------------|----------------|----------------|------------|---|
| 2 | 9th INTERNATIONAL CONFERENCE OF MATHEMATICAL SCIENCES ICMS 2025 | Maltepe University | 03/09/2025 | 07/09/2025 | Istambule | Turquie | ZAOUCHE | Faika | MCB | 02/09/2025 | 08/09/2025 | 07 | Rejetée en raison de la non-indexation des proceedings. |



b.2. Nouvelles demandes
Séjour scientifique de haut niveau (45%)

| N° | Nom | Prénom | Grade | Etablissement d'accueil | Ville de destination | Pays de destination | Date de départ | Date de retour | Evaluation | Obs. |
|----|----------|-------------|-------|---|----------------------|---------------------|----------------|----------------|------------|-------------------|
| 16 | ZENADJI | Sylia | MCB | Sorbonne Université | Paris | France | 01/11/2025 | 15/11/2025 | 38.5 | 15 jours accordés |
| 17 | CHEKLAT | Lamia | MCB | Université Claude Bernard Lyon 1, Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Systèmes d'information (LIRIS) | Lyon | France | 11/10/2025 | 25/10/2025 | 20 | En attente |
| 18 | KHALFI | Linda | MCB | Sorbonne Université, Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation (LPSM) | Paris | France | 01/12/2025 | 10/12/2025 | 13 | En attente |
| 19 | BERBAGUE | Chemseddine | MCB | Leibniz university | Hannover | Allemagne | 01/12/2025 | 15/12/2025 | 8 | En attente |

Participation à une manifestation scientifique (20%)

| N° | Intitulé de la manifestation scientifique | Etablissement d'accueil (Organisateur) | Date début | Date fin | Ville | Pays | Nom | Prénom | Grade / Année d'inscription | Date de départ | Date de retour | Evaluation | Obs. |
|----|--|---|------------|------------|----------|--------|-------|---------|-----------------------------|----------------|----------------|------------|---|
| 03 | CRISiS 2025 20th International Conference on Risks and Security of Internet and Systems | Université du Québec en Outaouais (UQO) | 22/10/2025 | 24/10/2025 | Gatineau | Canada | ELMIR | Youssef | Professeur | 21/10/2024 | 25/10/2025 | 12 | 05 jours accordés + les frais d'inscription sous réserve de présenter la lettre d'acceptation |

Point n° 4. Divers autour de l'affiliation et de la double affiliation.

a. Présentation.

Lors de la session précédente du conseil scientifique (n°02), les membres avaient demandé au directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique de recenser les textes réglementant l'affiliation aux laboratoires de recherche.

Le directeur adjoint a présenté le Décret exécutif n°19-231 du 12 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 13 août 2019, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des laboratoires de recherche, ainsi que le guide du laboratoire propre à l'établissement établi par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT). Il a précisé que ces textes ne mentionnent pas explicitement l'interdiction de la double affiliation ou de l'affiliation multiple.

Cependant, après avoir consulté la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT) puis l'Agence Thématique de Recherche en Sciences et Technologie (ATRST), à laquelle est rattaché le laboratoire LITAN le seul laboratoire de recherche à l'ESTIN, il a été confirmé qu'un enseignant-chercheur doit avoir une seule affiliation principale et permanente, correspondant à un laboratoire de l'établissement dans lequel il est recruté. Les membres peuvent en parallèle être affiliés à temps partiel, en tant que membres associés, à d'autres laboratoires extérieurs à l'établissement.

Par ailleurs, pour simplifier et unifier la rédaction de l'affiliation scientifique, indépendamment de la langue utilisée, le directeur adjoint a également proposé de réduire l'affiliation actuelle à la forme abrégée LITAN/ESTIN, Amizour, Béjaïa, Algeria.

b. Résolutions.

Le conseil scientifique a insisté pour que les enseignants-chercheurs permanents recrutés à l'ESTIN choisissent obligatoirement LITAN comme affiliation principale et permanente, et déclarent, le cas échéant, leurs affiliations à temps partiel (membres associés) aux laboratoires externes.

Concernant la proposition de réduire l'affiliation officielle à la forme abrégée, le conseil scientifique a décidé de reporter la prise de décision à la prochaine session pour approfondir la réflexion.

Point n° 5. Examen d'une demande d'aménagement de la charge pédagogique.

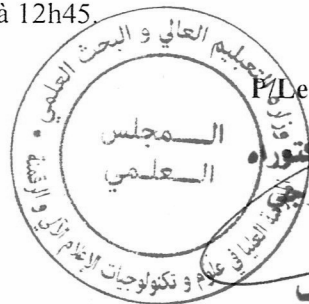
a. Présentation.

Le conseil scientifique a reçu une demande d'aménagement du volume horaire hebdomadaire d'enseignement déposée par Mme BOUGLIMINA Ouahiba, Maître Assistante classe A, actuellement en cours de préparation d'une thèse de doctorat. Cette demande s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par l'Arrêté n°930 du 28 juillet 2016 fixant les modalités d'aménagement du volume horaire hebdomadaire d'enseignement du maître assistant en cours de préparation d'une thèse de doctorat.

b. Résolutions.

Le conseil scientifique a rappelé la priorité d'un déchargement préalable de ses tâches administratives. La demande fera l'objet d'une étude détaillée avant décision finale, en tenant compte des nécessités pédagogiques et organisationnelles de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 12h45.



Fait à Amizour le, 03/07/2025.

Le président du conseil scientifique

مدير مساعد مكلف بالتكوين في الدكتوراه
و البحث العلمي و التطوير التكنولوجي
و الابتكار و الهيئة الجزائرية
د. المير يوسف